A retourner à l'adresse suivante : DGAC/ARAMIS, Secteur Enfants – 50 rue Henry Farman – 75720 Paris Cedex 15

<u>Date limite de réception des dossiers le 12 MARS 2018</u>. En joignant obligatoirement toutes les pièces suivanes : un chèque d'acompte de 20% du séjour de la Tranche E,

la photocopie de la dernière fiche de paie en votre possession + Photocopie des 4 pages de l'avis d'imposition de l'année 2017 des revenus de l'année 2016 (chef de famille et partenaire PACS ou concubin) - Pour des personnes divorcées, fournir une photocopie de l'extrait du jugement de divorce concernant la garde du (des) enfants - SINON fournir le récépissé du Dossier Unique de l'année en cours établi par votre CLAS (voir page sur l'aide aux vacances des familles pour le calcul du QF de notre catalogue)

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par la commission - DATE DE LA COMMISSION JEUDI 15 MARS 2018

Choix du séjour (préciser l'option choisie	)
Indiquer 3 choix si possible	

BAFA GENERAL BAFA APPROF	ONDISSEMENT
--------------------------	-------------

	SITES	REGIMES Internat/Externat	DATES	THEMES
Priorité n°1				
Priorité n°2				
Priorité n°3				

Parent responsable  ☐ DGAC ☐ Météo-Fr	de l'enfant cance CLAS				
Nom	Prénom				
	Code Postal				
	Tél. portable (*)				
·					
Tél. Professionnel (*)	e-mail Personnel (*)				
e-mail Professionnel (*)					
	u Séjour (1 fiche par Jeune/1chèque d'acompte par inscrit)Prénom				
Date de Naissance	Sexe :				
Si l'enfant est handicapé, nous contacter (fiche de renseignements complémentaires télécharger sur le site ARAMIS ( <a href="https://www.aramis-asso.fr">https://www.aramis-asso.fr</a> partie jeunes)					
Indiquer le(s) frère(s) et/ou	ı sœur(s) participant aux séjours ARAMIS Eté 2018				
	Date de naissance				
Prénom	Date de naissance				
A	le				

## Signature

Règlement : 20% du tarif Aramis (Tranche E) mentionné à chaque séjour. Solde à adresser dès réception de la facture ou au maximum 1 mois avant le départ. En cas de désistement : Application des frais d'annulation du séjour conformément aux « conditions spécifiques » du présent catalogue. L'acceptation de la facture vaut acceptation des conditions particulières. Cette fiche de réservation doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires au calcul du Quotient Familial.